

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 20 février 2020

L'an Deux Mil vingt,

Et le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE - Claudette MISSIOUX – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT - Josiane MARIDET – Martine GACON – Sabine LEVASSEUR – Robert PERROT – Robert DELUDET – André AUROUX – Katy ROGER

Absents excusés ayant donné pouvoir : Carène LIBERAS à Josiane MARIDET – Martial PENTECOTE à Stéphane PITAVY

Secrétaire de séance : Martine GACON

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2020

Le compte rendu de la séance du 04 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire explique que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-dessus, à compter du 01^{er} avril 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **DECIDE** de créer un emploi à compter du 01.04.2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur,

☐ **PRECISE** que la durée du travail sera de 26h par semaine et indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer tous les documents afférents à cette opération.

3 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE LA RD 745

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée a été lancé pour l'aménagement de la traversée du Bourg (RD 745) de Quinssaines.

Cette consultation, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATDA, s'est déroulée du 21.11.2019 au 17.12.2019.

A l'issue de l'analyse des offres, le candidat le mieux-disant, retenu pour réaliser cette opération est le Cabinet CEDRIC ROBIN, 54 rue de Vichy, 03300 CREUZIER LE VIEUX pour un montant de 23 950€HT, soit une rémunération de 6,84% du montant estimatif des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDE** le choix du **Cabinet CEDRIC ROBIN** pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du Bourg (RD 745) de Quinssaines,
- ☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier,
- ☐ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020.

4 - LOTISSEMENT LA SOURCE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ **VOTE** le compte de gestion 2019 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☐ **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	16 000.00€
	Réalisé :	16 000.00€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévus :	16 000.00€
	Réalisé :	8 669.32€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	101 328.53€
	Réalisé:	8 669.32€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	101 328.53€
	Réalisé:	81 702.70€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 7 330.68€
Fonctionnement :	73 033.38€
Résultat global :	65 702.70€

5 - LOTISSEMENT DES ROSSIGNOLS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ **VOTE** le compte de gestion 2019 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☐ **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	34 867.74€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé:	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé:	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Investissement :	- 34 867.74€
Fonctionnement :	0.00
Résultat global :	-34 867.74€

6 - LOTISSEMENT DU PRÉ CADET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ **VOTE** le compte de gestion 2019 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	9 028.52€
	Réalisé :	9 028.52€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	9 028.52€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	9 392.44€
	Réalisé :	363.92€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	9 392.44€
	Réalisé :	363.92€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-9 028.44€
Fonctionnement :	0.00€
Résultat global :	-9 028.44€

7 - COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Statuant sur les comptes 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ **VOTE** le compte de gestion 2019 établi par Madame la Trésorière Municipale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	800 681.52€
	Réalisé :	331 851.19€
	Reste à réaliser :	427 704.21€

Recettes	Prévus :	800 681.52€
	Réalisé :	332 446.01€
	Reste à réaliser :	479 941.24€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	958 785.45€
	Réalisé :	706 713.96€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	958 785.45€
	Réalisé :	995 730.23€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	594.82€
Fonctionnement :	289 016.27€
Résultat global :	289 611.09€

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	198 141.27€
- un excédent reporté de :	90 875.00€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	289 016.27€
- un excédent d'investissement de :	594.82€
- un excédent des restes à réaliser de :	52 237.03€
Soit un excédent de financement de :	52 831.85€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Affectation excédent	289 016.27€
Complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	289 016.27€
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	594.82€

8 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✎ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Maire du Teil (07) qui remercie la commune de Quinssaines d'avoir versé un don de 100€ suite au séisme du 11 novembre 2019.

✎ L'Association pour le Développement des Loisirs à Lavault-Sainte-Anne (ADELL) consulte les communes motivées pour recevoir un spectacle du Festival « Jazz au Fil du Cher » dans la semaine du 20 au 26 juillet 2020. Le Conseil Municipal a décidé que la demande soit faite auprès du nouveau Conseil Municipal après le 15 mars 2020.

La séance est levée à 20h15.